VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN APPRENTI



Le CECOF vous accompagne dans vos démarches!

Campagne 2022-2023

Compléter la fiche de renseignements ci-jointe pour l'intégration de votre futur(e) apprenti(e) au CECOF accompagnée de la pièce d'identité du jeune et de son dernier diplôme obtenu (le cas échéant)

Vous pouvez nous la retourner :

- ✓ Par mail (mbonhomme@cecof.asso.fr)
- ✓ Par courrier (52 avenue de la Libération 01500 AMBERIEU EN BUGEY)

Dès réception de celle-ci, nous établirons :

- Le CERFA Contrat d'Apprentissage ;
- La Convention de Formation.

Ces deux documents vous seront transmis par mail pour signatures.

Ensuite, dès réception des documents signés, nous viserons le contrat, sous réserve de places disponibles, et nous déposerons votre dossier à votre OPCO.

Votre contrat visé et la Convention de Formation seront alors disponibles sur votre espace NetYparéo ainsi que le calendrier de l'alternance.

Voici quelques informations avant l'embauche de votre apprenti(e) :

Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- → à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CECOF :
- → à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante;
- → à désigner une personne responsable de la formation de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

Qui peut être Maître d'Apprentissage?

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier des conditions définies par sa branche professionnelle ou, à défaut :

- soit d'un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et de 1 an de pratique professionnelle (hors période de formation);
- soit de 2 ans de pratique professionnelle en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

A noter : le nombre maximal d'apprentis simultanés par maître d'apprentissage est de 2.

Qui peut être Apprenti?

- → Toute personne ayant entre 16 et 29 ans ;
- → Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et de plus de 29 ans, nous contacter ;
- → Pour les étrangers (hors Union européenne), une autorisation de travail est nécessaire.

Comment calculer mon effectif?

- → Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif;
- → Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.

Exemple: 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- → le déclarer à l'URSSAF au moyen de la **Déclaration Préalable À l'Embauche** (DPAE) par internet : https://www.due.urssaf.fr (pour les entreprises agricoles, la DPAE se fait auprès de la MSA) :
- → faire passer à votre apprenti, dans les deux mois qui suivent l'embauche, dans un centre de Médecine du travail :
- une visite d'information et de prévention
- ou un examen médical d'aptitude pour les apprentis exposés aux activités mentionnées à l'article R.6224-23 du code du travail, ou les **apprentis mineurs** concernés par le régime de la déclaration de dérogation « travaux dangereux / machines dangereuses »

Des documents peuvent vous être demandés avec la convention :

- → **L'autorisation provisoire de travail**, si votre apprenti est ressortissant d'un Etat non membre de l'Union Européenne ;
- → La Reconnaissance de Qualité Travail Handicapé, si votre apprenti est en situation de handicap ;
- → **La convention tripartite signée**, si la durée du contrat est réduite du fait du parcours de l'apprenti ;
- → La convention de stage signée, si vous employez un apprenti mineur de 15 ans (laquelle couvrira la période jusqu'au quinzième anniversaire, cette convention vous sera envoyée par le CECOF en accompagnement de la convention de formation).
- *Les contrats d'apprentissage rédigés par le CECOF auront pour date de fin maximale le 31/07 afin de faciliter la poursuite de formation, de limiter les résiliations suite à réussite à l'examen et de permettre l'embauche d'un nouvel apprenant sur le mois d'apût





Nom / Prénom

Fiche de renseignements obligatoire pour une formation au CECOF

Cadre réservé au CFA :		
Vérif. :		
□ст	□CF	□DI

mbonhomme@cecof.asso.fr / ☎ 04 74 38 91 65 (Mme BONHOMME) / ☎ 07 71 78 69 41 (M. JAILLARDON)

	EMPLOYEUR Mis à jour le		
om et prénom du chef d'entreprise			
énomination	N° SIRET		
dresse du lieu d'apprentissage			
·	Portable		
-mail (obligatoire)@			
onvention Collective :			
scription : Registre des Métiers (CMA) Registre du Commerce et c	des Sociétés (CCI)		
ombre de salariés // (voir au dos : « comment calculer mon effectif ? »)			
rganisme où sont versées les cotisations sociales	SSAF		
om de la caisse de retraite complémentaire pour vos salariés			
om de votre cabinet comptable	Téléphone :		
AITRE D'APPRENTISSAGE (voir conditions au dos)			
om Prén	iom		
ate de Naissance /////	····		
iplômeNombre d'anné	es d'expérience dans le métier		
PPRENTI	· ————————————————————————————————————		
	om		
	e: F 🗆 M 🗅		
ate de naissance //_/_/_/_/_ Département de naissan			
uméro de Sécurité Sociale <u>de l'apprenti(e)</u> ://////			
dresse			
ortable /////// E-mail (obligatoire)	@		
econnu Travailleur Handicapé 🛛 Oui 🔲 Non 👊 En cours			
tatut sportif haut niveau			
éjà formé par l'apprentissage ☐ Oui ☐ Non <u>Si oui</u> , nous joindre une copie du	dernier contrat et une copie de la rupture éventuelle.		
ernière situation : ☐ Scolaire ☐ Apprenti ☐ Salarié			
Autre (à préciser)	Dernier diplôme préparé : Niveau (CAP, Bac Pro, BP, BTS,)		
ernière classe fréquentée : □ 3ème □ 2nde □ 1ère □ Terminale	Intitulé		
Autre (à préciser)	Tous les diplômes obtenus :		
ernier établissement scolaire fréquenté : 🗆 Collège 🗅 Lycée 🗅 CFA	Niveau (CAP, Bac Pro, BP, BTS,)		
ITEP/IME/ULIS □Autre (à préciser)	Intitulé		
Statut souhaité au CECOF pour la rentrée	e : Demi-pensionnaire Interne		
eprésentant légal pour le mineur :			
I Madame ☐ Monsieur Nom Prénom	1		
1 Tuteur			
- 1 0.00.			
dresse	/_/_/_/_/_		
dresse			
dresse	/_/_/_/_/		
dresse	de contrat* //_//		
dresse éléphone /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_//			
dresse	de contrat* ///		
dresse	de contrat* ///		
dresse	de contrat* //_// gereux ? □ Oui □ Non		
dresse	de contrat* //_// gereux ? □ Oui □ Non d'apprentissage ainsi que le dépôt sur la plateforme de votre		
dresse	de contrat* //// gereux ? □ Oui □ Non d'apprentissage ainsi que le dépôt sur la plateforme de votre		
dresse	de contrat* /// gereux ? □ Oui □ Non d'apprentissage ainsi que le dépôt sur la plateforme de votre as échéant la convention tripartite, sur la base des informations		
dresse	de contrat* /// gereux ? □ Oui □ Non d'apprentissage ainsi que le dépôt sur la plateforme de votre as échéant la convention tripartite, sur la base des informations par le CECOF reprendront les bases des dispositions légales. assurer qu'il respecte les minimums conventionnels en vigueu		

Signature et cachet de l'entreprise